



Délibération n°20240409-18
Objet : Territoire engagé pour le logement- signature de la convention de financement

Séance du 9 avril 2024
 Date de la convocation : 2 avril 2024
 Date d'affichage : 3 avril 2024

Nombre de membres :
 En exercice : 50
 Présents : 39
 Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :
Reçu en sous préfecture le :
Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :
 Madame Nicole Taris absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Monsieur Sébastien Godeman, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé, ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Anne Dujeancourt ; Madame Guislaine Sire, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Charles Vitaux ; Madame Régine Douillet, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Monique Evrard ;

Monsieur Daniel Cavé, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jean-Paul Mongne ; Monsieur Aurélien Dhier, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de son suppléant, à Madame Agnès Join ; Madame Marylise Bovin, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Bruno Langlois

Monsieur Mario Dona, Monsieur Cédric Mompach, Monsieur Daniel Roche, absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du 21 novembre 2023 relative aux Territoires engagés pour le Logement ;

Vu la candidature commune retenue de la Communauté de communes des Villes Soeurs, la Communauté d'agglomération Dieppe Maritime, la Communauté de communes Falaises du Talou et la Communauté de communes Terroir de Caux ;

Vu la circulaire du 8 mars 2024 relative au programme Territoires engagés pour le logement faisant état de la signature d'un contrat entre l'Etat, les collectivités compétentes et l'aménageur ;

Considérant que pour le territoire de la CCVS, les projets suivants ont été proposés aux services de l'Etat :

	Commune	Localisation	Opération
1	Ault	ZAC du Moulinet	160 logements dont 40 en résidence seniors
2	Ault	Rue du 11 Novembre	70 logements collectifs
3	Beauchamps	Route de Bouvaincourt	39 parcelles en accession et 4 logements résidence senior
4	Criel-sur-Mer	Rue de Flocques	23 logements
5	Criel-sur-Mer	Avenue de la Belgique	100 logements collectifs
6	Criel-sur-Mer	Rue de la Libération	66 logements collectifs
7	Criel-sur-Mer	Route d'Havelange	18 logements
8	Embreville	Rue des Huguenots	31 logements
9	Etalondes	Stades	40 à 50 logements individuels ou collectifs dont sociaux
10	Eu	Rue du Mont Vitot	14 parcelles en accession
11	Eu	Avenue du Grand Parc	37 logements sociaux avec prévision d'une extension d'environ 45 logements sociaux

	Commune	Localisation	Opération
12	Eu	Rue d'Aumale	92 logements
13	Flocques	Lieu-dit « la Fermette »	16 logements
14	Flocques	Route d'Etalondes	10 logements
15	Le Tréport	Boulevard du Calvaire	20 logements en résidence jeunes travailleurs
16	Le Tréport	Route de Mancheville	81 parcelles en accession
17	Le Tréport	Terrasses / Dixon	Reconstruction des Terrasses (reconstruction de 39 logements in situ) et projet Dixon III (125 logements dont 102 logements sociaux)
18	Le Tréport	Rue de la Commune	16 logements locatifs
19	Longroy	Friche Gare	30 logements sociaux
20	Mers-les-Bains	Rue Buzeaux	3 Logements
21	Mers-les-Bains	Impasse Cité Nationale	Résidence séniors
22	Ponts-et-Marais	Friche SMURFIT	37 logements
TOTAL			1068 logements minimum

Considérant qu'une réunion a été organisée entre les services de l'Etat et les 4 EPCI susmentionnés le 8 avril en Sous-préfecture afin de finaliser les projets de conventions qui devront être envoyés avant le 12 avril à la DHUP ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

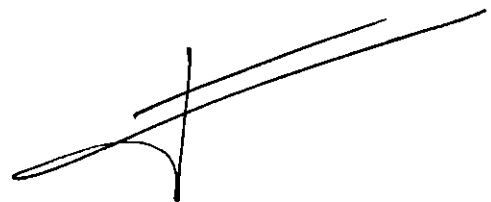
- De prendre acte des opérations proposées au titre du programme « Territoires engagés pour le logement » sachant que certains projets qui ne répondraient pas aux attentes ministérielles (projet, financement, délais calendaires) peuvent être amenés à disparaître de cette liste.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à venir précisant les engagements des signataires et les modalités de financement

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*